

# 22.4 - DU NOMBRE MAXIMUM DE JOUEURS SURCLASSÉS / SOUSCLASSÉS

- a) Une équipe peut inscrire dans son cahier d'enregistrement des joueurs surclassés jusqu'à un maximum de 5 pour une saison.
- b) Une équipe mixte peut inscrire dans son cahier d'enregistrement des joueurs sousclassés jusqu'à un maximum de 2 pour une saison.

---

Révision #1

Créé 3 mars 2023 17:33:12 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:00:56 par Baseball Québec